

## CONVENTION DE SUBVENTION

Entre,

L'Université Lumière Lyon 2, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle von BUELTINGLOEWEN, dont le siège est au 18 quai Claude Bernard 69365 LYON cedex 07 (N° SIRET : 19691775100014 et N° APE : 9215)

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du laboratoire TRIANGLE UMR 5206, dont la directrice est Anne VERJUS,

Et

BADASSES (Blog d'Auto-défense contre les Agressions Sexistes et Sexuelles dans l'Enquête en Sciences sociales), association Loi 1901. Siège social : 50, rue des Tournelles 75003 Paris. Présidente de l'association : Camille Abescat.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule,

Dans le cadre d'une école d'été organisée par l'association BADASSES, une demande d'aide financière pour soutenir cette organisation a été faite par Salomé Cousinié auprès du conseil de laboratoire Triangle. Cette école d'été ayant pour objectif de permettre aux doctorants et doctorantes de plusieurs disciplines (science politique, sociologie, anthropologie, géographie, information et communication) de réfléchir à la question des violences sexistes et sexuelles dans l'enquête de terrain, des thématiques actuelles et peu traitées, le laboratoire Triangle a estimé qu'il pouvait contribuer financièrement à son déroulé.

### ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement de la somme due à BADASSES par l'Université LYON II dans le cadre de sa participation financière à l'école d'été « Des enquêteur·ices sans qualités ? » ayant eu lieu du 26 août au 30 août 2024 à Fromental.

Le programme prévisionnel de la manifestation et un budget prévisionnel de l'usage du financement sont placés en annexe de la présente convention.

## ARTICLE 2 - Conditions de prise en charge

L'Université LYON II s'engage à verser à BADASSES une somme destinée à financer l'organisation de la manifestation.

Le montant de cette somme s'élève à : **200 Euros (deux-cents euros).**

LYON II s'acquittera du paiement de cette somme par virement, sur présentation d'une facture émise par BADASSES.

BADASSES déposera sur la plateforme Chorus pros, une facture libellée au nom de l'Université Lumière Lyon 2 (Siret : 196917751000014/ Code service : COMPTABILITE/ n° d'engagement = n° du bon de commande fourni par le laboratoire)

Pour plus d'information : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

et dont l'objet sera « Financement école d'été Août 2024 ».

Cette facture fera l'objet d'un paiement unique par mandat administratif dans les délais réglementaires dès que la totalité des pièces aura été fournie à l'Université Lumière Lyon 2 par le cocontractant (RIB, convention signée et facture).

Les sommes sont versées au numéro de compte suivant :

Titulaire du Compte :			
Code banque	Code guichet	Compte	Clé RIB
10278	06059	00020724901	38
Domiciliation : 50, rue des Tournelles 75003 Paris			
IBAN : FR76 1027 8060 5900 0207 2490 138 BIC : CMCIFR2A			

S'agissant d'une subvention sans contrepartie directe, la participation financière de l'Université Lyon 2 n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

### **ARTICLE 3 -Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties contractantes et prendra fin le 31 décembre 2025.

Avant l'échéance de la convention, BADASSES adressera à l'Université Lumière Lyon 2 un rapport financier accompagné d'une copie des pièces comptables justificatives et validé par un agent comptable.

### **ARTICLE 4 – Visibilité de l'Université et du laboratoire**

La visibilité de la contribution de l'Université Lumière Lyon 2 à l'organisation de cette manifestation est assurée par la mention de cette participation et l'impression du logo de l'Université et du logo du laboratoire TRIANGLE sur tous les supports de communication et sur tous les documents officiels diffusés dans le cadre de ladite manifestation scientifique.

### **ARTICLE 5 – Modification de la convention**

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention quelle qu'en soit la forme ne produiront d'effet entre les Parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

### **ARTICLE 6 - Résiliation**

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations prévues au titre de la convention.

En cas d'inexécution ou d'utilisation des fonds non conforme à leur objet, la participation financière devra être reversée à l'Université Lumière Lyon 2.

### **ARTICLE 7 – Droit applicable et litiges**

La présente convention est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à l'appréciation des juridictions administratives compétentes, après une tentative de règlement amiable.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'association,  
Madame Camille ABESCAT

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,  
Madame Isabelle von BUELZINGLOEWEN



La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,  
Isabelle von BUELZINGLOEWEN

## ANNEXE 1 - Le programme prévisionnel de la manifestation

### Programme de l'école d'été - "Des enquêteurices sans qualités ? L'enquête de terrain au prisme des violences sexuelles"

Cette école d'été aura lieu à **Fromental, du 26 au 29 août (et donc du 25 au 30, en comptant l'arrivée et le départ)**. Durant ces quatre jours, nous réfléchirons collectivement aux questions soulevées par les violences sexuelles dans l'enquête à partir d'ateliers d'écriture, de lecture et d'un atelier de théâtre forum. Ce dernier consistera à jouer différentes phases de l'enquête de terrain afin de faire émerger les problématiques liées à la pratique de l'enquête et l'encadrement de la recherche, et dont nous discuterons durant les autres ateliers. Les ateliers d'écriture seront organisés autour de trois thématiques : "repenser les enquêtes au prisme de l'écriture fictionnelle", "(re)penser les pratiques d'enquête et d'encadrement" et "retours d'enquête". Quant aux ateliers de lecture, ils aborderont également trois grands sujets : "L'enquête de terrain au prisme des rapports sociaux" ; "les violences sexuelles dans l'enquête" et "ce que les épistémologies féministes font à l'enquête".

L'objectif des différents ateliers est de permettre aux participant·e·s de penser leur travail de recherche en se saisissant du partage d'outils et de réflexions méthodologiques et épistémologiques sur les enjeux que posent les violences sexuelles dans l'enquête en sciences sociales. Ils invitent également à réfléchir aux conditions matérielles et institutionnelles qui façonnent nos recherches. Certains ateliers seront animés par le comité d'organisation et d'autres par des intervenant·e·s extérieur·e·s, toutes et tous doctorant·e·s ou jeunes docteur·e·s. La langue principale sera le français même si quelques textes pourront être en anglais (quand il n'existe pas de traduction).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matinée	<b>Atelier de théâtre forum</b> « L'enquête, du terrain à l'université »	<b>Atelier de lecture</b> « L'enquête de terrain au prisme des rapports sociaux »	<b>Atelier de lecture</b> « Les violences sexuelles dans l'enquête »	<b>Atelier de lecture</b> « Ce que les épistémologies féministes font à l'enquête »
Après-midi	<b>Ateliers d'écriture</b> « Repenser les enquêtes au prisme de l'écriture fictionnelle »			<b>Discussion conclusive</b> « (Re)penser les pratiques d'enquête et d'encadrement » « Retours d'enquête »

ANNEXE 2 – Budget prévisionnel de la manifestation

	Coût unitaire	Nombre	Total
<b>FRAIS DE RÉCEPTION</b>			
Location des salles (4 jours)	40 €	2	80 €
Consommables (4 jours)	75 €	26	1 950€
<b>TOTAL RÉCEPTION</b>	<b>2 030€</b>		
<b>DÉPLACEMENTS (estimations)</b>			
Voyage intervenante extérieure (A/R Paris/Fromental)	200 €	1	200 €
Voyage intervenante extérieure (A/R Bruxelles/Fromental)	100 €	1	100 €
Voyage des participantes	100 €	24	2 400€
<b>TOTAL MISSION (sans prise en charge des déplacements par les ED)</b>	<b>2 600€</b>		
<b>TOTAL MISSION (avec prise en charge totale des déplacements par les ED)</b>	<b>300 €</b>		
<b>HÉBERGEMENT</b>			
5 nuitées	30 €	26	780 €
Cotisation lieu	50 €	1	50 €
<b>TOTAL HÉBERGEMENT</b>	<b>830 €</b>		
<b>TOTAL COÛT ORGANISATION (maximal)</b>	<b>5 560€</b>		
<b>TOTAL COÛT ORGANISATION (si les déplacements individuels sont pris en charge par les ED respectives)</b>	<b>3 160€</b>		
<b>TOTAL FINANCEMENTS ACCORDÉS (Arènes, CESSP, LISST)</b>	<b>2 210€</b>		
Demande Triangle Consommables	200 €		

Objet : Devis restauration à destination du Laboratoire Triangle (UMR 5206)  
École d'été « Des enquêteur·ices sans qualités ? » Du 26/08/2024 au 30/08/2024

Objet	Date	Prix (TTC)
Consommables (restauration collective)	26/08/2024 au 30/08/2024	200 €
<b>TOTAL</b>		200€